



UNOC3

PLAIDOYER DU FORUM DES JEUNES

Co-organisée par les gouvernements de la France et du Costa Rica, la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC 3) se tiendra à Nice en France, du 9 au 13 juin 2025.

Le thème principal de UNOC 3 est « Accélérer l'action et mobiliser tous les acteur·trice·s pour conserver et utiliser durablement l'océan ». La conférence vise à soutenir une action urgente et plus poussée pour conserver et utiliser durablement l'océan, les mers et les ressources marines pour le développement durable et à identifier d'autres moyens de soutenir la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable n° 14. Elle s'appuiera sur les instruments existants pour former des partenariats fructueux en vue d'une conclusion rapide et d'une mise en œuvre efficace des processus en cours qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des océans (Ocean Climate, 2023).

Le Forum des Jeunes, via son mandat de Délégué·e ONU pour la biodiversité, permet à un·e jeune de représenter la voix des jeunes belges francophones au sein de la délégation belge. Cette année, Harold t'Serstevens remplira ce rôle. Sa participation à cet événement se place dans la continuité du travail de plaidoyer mené par le Forum des Jeunes, notamment à la COP29 à Bakou, et à la COP16 à Cali. Le présent document précise la position et les priorités principales défendues par le Forum des Jeunes lors de l'UNOC 3. Si les pages suivantes reprennent des dossiers sur des thématiques plus précises, avant toute chose, **ce que la jeunesse réclame, ce sont des actions fortes et efficaces au vu de l'urgence climatique**. Nous demandons aux décideurs et décideuses de prendre leurs responsabilités et d'implémenter des résolutions porteuses de changement positif, œuvrant à une planète viable pour toutes et tous.

Le lien entre l'Humanité et l'océan n'est plus à démontrer. Notre vie sur terre est à l'essence même de cette grande masse d'eau qui couvre environ 71% de la surface de la planète, et notre survie est étroitement dépendante du bon fonctionnement de l'océan (IPCC, 2022).

Les écosystèmes marins offrent des services vitaux à plus de trois milliards de personnes sur la planète, que ce soit via le soutien de la sécurité alimentaire (pêche), les traitements pharmaceutiques, la préservation de la qualité de l'eau ou encore la protection des côtes via les mangroves notamment (ONU, goal 14).

À l'heure actuelle, l'océan et la cryosphère (la neige et la glace) sont ultra-menacés et déjà gravement endommagés par nos activités humaines : pollution atmosphérique via l'émission de gaz à effet de serre, pollution plastique, textile, sonore, pollution liée au déversement d'hydrocarbures, de pesticides ou de nos eaux usées, surexploitation des milieux marins via des méthodes de pêche destructrices comme le chalutage et la pêche électrique ainsi que l'exploitation minière des grands fonds marins. (Natgeofrance, 2022, CMEMS, CNRS, 2021).

Les bouleversements que nous causons dérèglent complètement les courants et les écosystèmes marins avec la grande probabilité d'atteindre un point de bascule (*tipping point*) avant même la fin de ce siècle avec l'impossibilité de revenir en arrière (Houssais, 2025).

1 La pêche industrielle

La première cause de destruction des écosystèmes marins durant les 50 dernières années, c'est la pêche industrielle

(Rapport IPBES). Chaque seconde, 3800 kg de poissons sont pêchés dans le monde (Pauly & Zeller, 2016). 80% de ce butin provient de la pêche industrielle (Cashion et al. 2018), les plus gros navires pouvant pêcher jusqu'à plusieurs centaines de tonnes de poissons par jour.

Il y a des techniques de pêche qui sont plus destructrices que d'autres : en particulier, le chalutage (de fond) à l'échelle industrielle. Les chalutiers sont des bateaux de pêche qui possèdent d'immenses filets permettant la pêche en eau profonde : ce sont des machines de destruction massive. Les chalutiers parviennent à pêcher sur 24h ce qu'un·e pêcheur·euse artisanal·e pêche sur une vie. Le filet est lesté et coule donc au fond de l'eau et va tout râcler sur son passage. Cela équivaut à une déforestation mais dans les profondeurs de nos océans.

Comment ces compagnies sont-elles financées ?

La pêche industrielle est subventionnée par l'argent public, et donc nos impôts. Ces financements leur permettent d'augmenter toujours plus les quantités de poissons pêchés (par des nouvelles technologies et techniques, par exemple) et d'étendre encore leurs zones de pêche (notamment en signant des accords de pêche à l'étranger) (Le Manach et al., 2013).

Les grandes compagnies de pêche ont en outre plus de ressources juridiques et financières pour monter des dossiers de subventionnement et donc récupérer les subventions liées à la pêche (Bloom). En comparaison, les pêcheur·euse·s artisan·e·s représentent quant à eux 80% de la flotte de pêche au niveau mondial, mais ils·elles ne perçoivent que 20% des subventions (Registre européen de la flotte).

Elles sont également mieux représentées par des lobbyistes auprès des responsables politiques aux niveaux national et européen pour faire valoir leurs intérêts, et que les décisions prises aillent dans leur sens.

Qui est impacté par la pêche industrielle ?

Avant tout, c'est l'océan qui subit le plus les conséquences de la surpêche, qui est d'ailleurs la 1ère menace de destruction devant la pollution plastique ! Déjà 1/3 des stocks de poissons sont surexploités et le reste est pleinement exploité.

Les populations locales sont également fortement impactées par la pêche industrielle, qui aggrave la sécurité alimentaire menaçant environ 800 millions de personnes dans le monde (Rapport de la FAO, 2015).

Enfin, nous, les consommateurs·trices, sommes également victimes de cette pêche industrielle. En effet, une majorité de la pêche industrielle est destinée à la grande distribution et se retrouve donc dans nos assiettes (directement ou indirectement). Pour beaucoup, nous essayons de faire des choix "conscients" et durables en achetant du poisson labellisé par MSC, label pourtant trompeur puisque plus de la moitié provient de la pêche industrielle (Le Manach et al., 2020).

Recommandations :

- Arrêter d'octroyer des subventions aux grandes compagnies et subventionner les pêcheurs utilisant des techniques de pêche durables.
- Soutenir et promouvoir les techniques de pêche à faible impact.
- Mieux contrôler et sanctionner les labels dits "durables", particulièrement le label MSC, qui certifie des compagnies faisant de la pêche industrielle.

2 Deep-sea mining

Les fonds marins ne sont pas exploités uniquement pour la pêche, mais aussi pour extraire des ressources. **Le deep-sea mining, c'est l'exploitation minière des fonds marins**, dans laquelle l'entreprise belge DEMA est notamment active. En effet, les plaines abyssales de l'océan profond (200 à 600 mètres de profondeur) sont recouvertes de nodules polymétalliques qui sont convoitées par les entreprises minières car elles sont composées de nickel, cobalt, cuivre ou encore de manganèse.

Cependant, de nombreux scientifiques tirent la sonnette d'alarme sur les conséquences désastreuses que pourrait causer le *deep-sea mining*. En effet, ces plaines abritent de nombreuses espèces endémiques, c'est-à-dire qui n'existent nulle part ailleurs (Deep sea conservation coalition).

Autoriser l'exploitation des fonds marins reviendrait donc à détruire des espèces qui n'ont même pas encore été découvertes. En effet, selon une étude menée par Muriel Rabone et 6 autres chercheurs, entre 88 et 92% des espèces observées de la zone de Clarion Clipperton, une zone du Pacifique soumise à l'Autorité nationale des fonds marins, seraient méconnues (Rabone et al., 2023).

Ensuite, le minage des fonds marins entraînerait plus généralement une perturbation de ceux-ci notamment à cause de la pollution sonore et lumineuse qu'engendrerait cette industrie.

Quel lien avec le réchauffement climatique ?

Par ailleurs, le fait de racler les fonds marins afin de récupérer ces « ressources convoitées » a pour conséquence de relâcher des sédiments qui impactent l'entièreté de la vie sous-marine (Deep sea conservation coalition). Certains parlent de bombe climatique car l'exploitation minière des fonds marins pourrait avoir un impact sur le cycle du carbone (Deep-sea mining science statement). En effet, les phytoplanctons présents en grand nombre dans ces océans ont la capacité d'absorber le CO₂ et de le transformer en oxygène et en matière organique. Lorsque ceux-ci meurent, ils se déposent au fond des océans. Ils séquestrent ainsi une bonne quantité de CO₂. Relâcher ces quantités de carbone serait une catastrophe dans un contexte où il est urgent de diminuer les gaz à effet de serre.

Pour finir, priver les fonds marins des nodules polymétalliques reviendrait à priver la terre d'une source d'oxygène. En effet, dans une récente recherche parue en juillet 2024, des chercheurs ont prouvé que les nodules produisaient de l'oxygène (Sweetman et al., 2024).

Le deep-sea mining est donc un désastre pour le climat mais également pour la biodiversité. La Belgique doit rentrer dans le moratoire contre cette industrie, composé actuellement de 23 pays dont la France, l'Allemagne ou encore la Finlande (Soalliance.org). Les États Unis viennent tout juste de signer un décret autorisant l'extraction minière dans les eaux étasuniennes et internationales (Debove, 2025), violant par la même occasion les traités internationaux. Il est important qu'un front international se positionne contre cette industrie mortifère, et que la Belgique en fasse partie.

Recommandations :

- Signer le moratoire se positionnant contre le deep-sea mining pour envoyer un message politique fort.
- Se montrer très critique envers les entreprises pratiquant le deep sea mining (ex: DEMA, qui a déjà entamé des phases de test en haute mer d'un robot de dragage nommé Patania (Custers, 2023)).

3 La pollution

Depuis la révolution industrielle (à partir de 1750), les êtres humains ont un besoin croissant d'énergie. La grande majorité de cette énergie est produite par la combustion de ressources fossiles telles que le charbon, le pétrole et le gaz. En parallèle, suite à la révolution industrielle, l'utilisation du plastique n'a fait que croître à travers le monde passant d'une production annuelle de 5 millions de tonnes en 1950 à plus de 400 millions de tonnes aujourd'hui ! (SPF, 2025, Plastics Europe, 2025)

Cette pollution humaine est catastrophique et a des répercussions sans précédent sur l'environnement tout en compromettant grandement la continuité de notre civilisation.

Influence de la pollution engendrée par la combustion de ressources fossiles sur l'océan

À travers le monde, les secteurs les plus énergivores en ressources fossiles sont la production d'électricité et de chaleur, les transports, et l'industrie qui émettent environ 76% des émissions de gaz à effet de serre. L'ensemble de ces activités entraîne la présence de quantités gigantesques de CO2 dans l'atmosphère (SDES, 2024, SPF, 2025).

À bien des égards, ces émissions excessives de CO2 ont un impact sur les courants marins, sur le réchauffement des océans et la fonte de la cryosphère (glace et neige), sur l'acidification et la désoxygénation des océans (Houssais, 2025, Bopp, 2025, IUCN 2019). Et les répercussions sont absolument dramatiques sur les écosystèmes marins qui voient leur milieu de vie profondément bouleversé (asphyxie, prolifération de virus et de bactéries, disparition d'habitats et de ressources nutritives, ...). **Une perte radicale de biodiversité est déjà à l'œuvre et continuera à se produire dans le futur.** (Bopp, 2025, IUCN, 2019).

Une autre conséquence majeure est l'élévation du niveau de l'océan et l'érosion côtière. Les prévisions laissent penser que 13 % à 15 % des plages de sable (entre 36 000 km et 40 500 km) subiront une érosion sévère d'ici à 2050, alors que des centaines de millions de personnes vivant proches des côtes subiront des inondations régulières ou verront leur habitation totalement sous eau d'ici à 2050 (IUCN, 2019). **Cela est lié à des événements climatiques extrêmes tels que des tempêtes et des ouragans, rendant la vie humaine sur la côte de plus en plus compliquée** (IUCN, 2019, Boop, 2025, Terhaar, J. et al., 2020).

Influence de la pollution plastique sur l'océan

La pollution plastique est majeure dans les océans. Passant d'une production de 5 millions de tonnes en 1950 à plus de 410 millions de tonnes de plastique en 2023, les scientifiques estiment qu'à l'heure actuelle, plus de 120 millions de tonnes de plastiques se trouvent dans l'océan et chaque année entre 7 et 13 millions de tonnes supplémentaires y sont déversées, représentant l'équivalent de 13 millions de camions poubelles!

En Europe, la production annuelle est estimée à 42 millions de tonnes de plastique, la Belgique est responsable de 14,7% de cette production. Parmi la demande européenne en plastique, 40% est destinée au plastique à usage unique et aux emballages alimentaires, des produits dont la durée de vie est extrêmement limitée par rapport à leur durée de vie dans l'environnement qui est quasiment infinie (Paul-pont, 2025, Plastics Europe, 2025).

Ces déchets impactent directement la vie marine de différentes manières :

Les macroplastiques	Ils peuvent bloquer les voies respiratoires et digestives et peuvent piéger les animaux, les étrangler ou/et les blesser, conduisant fréquemment à la mort des animaux tels que les tortues marines, les baleines, les oiseaux marins, les requins et les poissons.
	Ils favorisent le déploiement d'espèces exotiques envahissantes. En effet, les plastiques vont être colonisés par toute une série d'espèces telles que des invertébrés, des mollusques, des bactéries, des virus,... qui en voyageant sur les plastiques vont coloniser d'autres aires marines entraînant la perte de la biodiversité marine indigène.
Les microplastiques	Du fait de leur taille microscopique, ils vont être ingérés par l'ensemble de la chaîne alimentaire de l'océan, du zooplancton à la baleine à bosse, et vont perturber la nutrition, la respiration, le métabolisme et le comportement de certaines espèces. (Basilico et al., 2020, Bolo et Prévile, 2020, Paul-Pont, 2025, Plastics Europe AISBL, 2025)

Toutefois, il existe des initiatives encourageantes qui visent à réduire notre consommation de plastique. Par exemple, l'Union européenne a voté en 2019 une directive (2019/904) sur les plastiques à usage unique. Les États membres de l'UE étaient tenus de mettre en place les mesures de cette directive pour 2021. C'est grâce à cela qu'en Belgique, les couverts et pailles en plastique ne sont notamment plus autorisés.

Recommandations :

- Interdire à l'échelle nationale et européenne l'utilisation et la commercialisation de plastique à usage unique et soutenir les politiques défendant une conception plastique adaptée et une meilleure gestion des déchets basée sur la réduction, la réutilisation et le recyclage.
- Encourager les politiques de dépollution des océans et des côtes.
- S'engager fermement et poursuivre les efforts pour l'atteinte des objectifs des accords de Paris visant à réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre.

4 Zones marines protégées

Une aire marine protégée (« AMP ») est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, visant à assurer la conservation à long terme de la nature et des services écosystémiques et valeurs culturelles qui y sont associés » (Borrini et al., 2014).

Selon l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), une « aire marine protégée » ne peut pas être considérée comme « protégée » si des activités extractives industrielles (y compris la pêche) y sont conduites ou si des infrastructures industrielles y sont développées. Une aire marine protégée au sens large interdit donc les activités industrielles, mais permet la pêche artisanale. (Day et al, 2019 cité par Bloom)

Importance des aires marines protégées

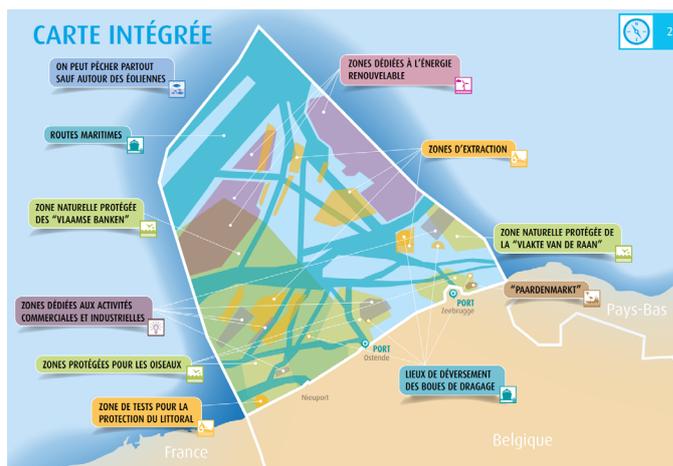
Les aires marines protégées représentent une véritable clé de voûte pour les écosystèmes marins et la biodiversité intrinsèque à ces écosystèmes. La biomasse de poissons dans les aires marines protégées est environ 670% plus importante que dans les eaux non protégées environnantes (Bloom, 2025). En outre, les AMP jouent un rôle crucial pour la survie de nombreuses personnes à travers le monde que ce soit en fournissant des ressources via la pêche artisanale, en régulant les effets dévastateurs des catastrophes naturelles via la présence de végétaux et de coraux, ou encore en permettant d'atténuer les effets du changement climatique (Borrini et al., 2014).

Les AMP en Belgique sont-elles réellement protégées ?

L'efficacité d'une AMP repose sur son niveau de protection et sur la cohérence du réseau auquel elle appartient. Les AMP belges appartiennent au réseau Natura 2000. Or, la Cour des comptes européenne souligne dans son rapport spécial « Milieu marin : l'UE offre une protection étendue, mais superficielle » (2020) que la majorité des zones protégées – en particulier celles relevant de Natura 2000 – assurent une protection limitée. Elle indique notamment que dans 59 % des AMP, les techniques de chalutage restent plus intensivement pratiquées que dans les zones non protégées (Croughs, 2024).

À l'échelle européenne, le Conseil de l'Union européenne, dans le cadre de sa stratégie en faveur de la biodiversité, fixe comme objectif la protection de 30 % des surfaces terrestres et marines, dont au moins un tiers devra bénéficier d'un statut de « protection stricte » (Parlement européen, 2021). En Belgique, il y a aujourd'hui quatre zones définies faisant partie du réseau Natura 2000 : trois zones protégées pour les oiseaux, une zone naturelle protégée des « Vlaamse Banken » et une nouvelle zone protégée « Vlakte van de Raan » (SPF santé public, 2016). C'est donc 37% de la partie belge de la mer du Nord (PBMN) qui est protégée (SPF santé public, 2016). Ce chiffre répond, sur papier, à la stratégie européenne qui vise à protéger 30% des zones terrestres et marines d'ici 2030.

Toutefois, dans ces AMP, certaines activités industrielles sont encore pratiquées telles que l'installation de parcs éoliens offshore, la pose de pipelines, la navigation des bateaux commerciaux ou de plaisance, la pêche industrielle au chalut à perche, l'extraction de sable et de gravier, l'aquaculture, les activités militaires, le tourisme (SPF santé public, 2016). Ces activités engendrent des impacts considérables sur les écosystèmes marins inclus dans les AMP et hors de celles-ci (SPF santé public, 2016).



Dès lors, nous plaçons pour que la Belgique prenne ses responsabilités en matière de protection, de gestion et de surveillance des AMP définies et interdise certaines pratiques absolument destructrices pour les écosystèmes marins. Nous insistons sur le fait qu'il est pertinent de classer les AMP belges selon le cadre défini par l'IUCN afin d'instrumentaliser la protection et la gestion de ces AMP tout en se coordonnant avec les autres pays limitrophes à la partie belge de la mer du Nord (Croughs, 2024)

Recommandations :

- Protéger strictement les AMP belges.
- Adopter un indice de protection de l'aire marine protégée selon le cadre IUCN afin d'identifier, selon un cadre global et international, le niveau de protection des AMP belges.
- Assure une meilleure coordination entre les États de la mer du Nord pour la planification et la gestion des AMP afin que le réseau Natura2000 ait du sens.

5 Des pistes de solution : le Traité de la Haute Mer (BBNJ)

Des solutions pour protéger nos océans, il en existe et de nombreuses initiatives (citoyennes, politiques) ont déjà vu le jour. **Ce qu'il manque maintenant, c'est le courage politique de les soutenir financièrement; mais pas que.** L'UNOC représente un moment crucial pour une de ces initiatives : le Traité de la Haute Mer (BBNJ).

L'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (dit « Accord BBNJ ») est une avancée majeure sur la scène internationale et sur les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, soit la haute mer (<https://www.un.org/bbnjagreement/en>).

Ces eaux représentent près de deux tiers de la superficie totale de l'océan (WWF) et jouent un rôle crucial dans la survie de nombreuses espèces marines (requins, thons, baleines, tortues de mer,...), **et pour les êtres humains** via entre autres, leur capacité à stocker les émissions de carbone liées aux activités anthropiques, l'absorption des excès de chaleur liés au réchauffement climatique (Prazuck, 2025).

Dans ce cadre, l'Accord BBNJ se base sur quatre principes clés :

L'encadrement de l'exploitation des ressources génétiques marines et la garantie d'un partage équitable de ces ressources entre les pays	La création d'aires marines protégées en haute mer
Les évaluation des impacts des activités anthropiques sur l'environnement	Le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines

Cet accord permettra de réguler les activités de surpêche, de pêche illégale, de pollution, du changement climatique et d'autres menaces telles que l'exploitation minière des grands fonds marins (*deep-sea mining*) grâce à un mouvement collectif international.

À l'heure actuelle, le traité BBNJ adopté le 19 juin 2023 à New York et signé par 113 pays ne contient que 21 ratifications sur les 60 requises pour son entrée en vigueur avec une deadline prévue au 20 septembre 2025.

Recommandations :

- Ratifier le Traité BBNJ
- Inviter les autres pays de l'Union européenne à ratifier le traité



Cette position sera portée à l'UNOC3 par Harold t'Serstevens, Délégué ONU biodiversité du Forum des Jeunes.

Contact : biodiversity.UN@forumdesjeunes.be

Bibliographie

Biodiversité | CMEMS ». s. d. Consulté le 3 mai 2025. <https://marine.copernicus.eu/fr/explainers/why-ocean-important/biodiversity-tank>.

CNRS, 2021, [Impacts acoustiques des projets éoliens en mer sur la faune marine : compartiment des mammifères marins, des poissons et des invertébrés](#). Expertise collective du CNRS, Synthèse, 11p.

Goal 14: Life Below Water | United Nations Development Programme ». s. d. UNDP. Consulté le 3 mai 2025. <https://www.undp.org/sustainable-development-goals/below-water>.

IPBES. 2019. « Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services ». Zenodo. <https://doi.org/10.5281/zenodo.10413114>.

IPBES (2023), Thematic Assessment Report on Invasive Alien Species and their Control, Roy, H. E., Pauchard, A., Stoett, P., Renard Truong, T., Bacher, S., Galil, B. S., Hulme, P. E., Ikeda, T., Sankaran, K. V., McGeoch, M. A., Meyerson, L. A., Nuñez, M. A., Ordonez, A., Rahlao, S. J., Schwindt, E., Seebens, H., Sheppard, A. W., and Vandvik, V. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7430692>

Intergovernmental Panel On Climate Change (Ippc). 2022. The Ocean and Cryosphere in a Changing Climate: Special Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. 1re éd. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009157964>.

La circulation océanique, régulatrice du climat | 1.1. Physique de l'océan : ce que l'on en sait | Contenu du cours 34012 | FUN-MOOC, Houssais Marie-Noël, 2025.

Ocean Climate, 2023, À propos de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan, <https://ocean-climate.org/unoc2025-fr/>.

NatGeoFrance. 2022. « Quelles sont les menaces qui pèsent sur les océans ? » National Geographic. 9 septembre 2022. <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/quelles-sont-les-menaces-qui-pesent-sur-les-occeans>.

Compte-rendu de la rencontre océan organisée par le Forum des Jeunes avec Bloom et Sophie Mirgaux (28 mars 2025).

Manach, F. L., Jacquet, J. L., Bailey, M., Jouanneau, C., & Nouvian, C. (2020b). Small is beautiful, but large is certified : A comparison between fisheries the Marine Stewardship Council (MSC) features in its promotional materials and MSC-certified fisheries. PLoS ONE, 15(5), e0231073. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0231073>.

BLOOM - # jechangelesreglesdujeu. (s. d.). BLOOM - # Jechangelesreglesdujeu. <https://pecheindustrielle.bloomassociation.org/>.

Rapport IPBES https://ipbes.net/sites/default/files/202002/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf.

Rapport de la FAO— L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (2015). <http://www.fao.org/3/a-i4646f.pdf>.

Deep-sea mining : the ecosystems at risk and potential impacts. (2023). Dans Deep Sea Conservation Coalition. https://deep-sea-conservation.org/wp-content/uploads/2024/02/DSCC_FactSheet2_DSM_science_4pp_OCT_23.pdf.pdf.

Rabone, M., H. Wiethase, J., Simon-Lledó, E., Wiklund, H., Horton, T., & G. Glover, A. (2023). How many metazoan species live in the world's largest mineral exploration region ? Current Biology, 33(12). [https://www.cell.com/current-biology/fulltext/S0960-9822\(23\)00534-1?returnURL=https%3A%2F%2Flinkinghub.elsevier.com%2Fretrieve%2Fpii%2FS0960982223005341%3Fshowall%3Dtrue](https://www.cell.com/current-biology/fulltext/S0960-9822(23)00534-1?returnURL=https%3A%2F%2Flinkinghub.elsevier.com%2Fretrieve%2Fpii%2FS0960982223005341%3Fshowall%3Dtrue).

Deep-Sea Mining Science Statement. (s. d.). Deep-Sea Mining Science Statement. <https://seabedminingsciencestatement.org/>.

Sweetman, A.K., Smith, A.J., de Jonge, D.S.W. et al. Evidence of dark oxygen production at the abyssal seafloor. Nat. Geosci. 17, 737–739 (2024). <https://doi.org/10.1038/s41561-024-01480-8>.

Debove, L. (2025, 29 avril). Deep-Sea Mining : « Trump risque de transformer les fonds marins en Far West » . La Relève et la Peste. <https://lareleveetlapeste.fr/deep-sea-mining-trump-risque-de-transformer-les-fonds-marins-en-far-west/>.

European Parliament Calls for a Global Moratorium on the Deep-Sea Mining Industry. (s. d.). <https://www.soalliance.org/soablog/eu-dsm-2024>.

Custers, R. (2023, 5 mai). La Belgique en eaux profondes. Comment la Belgique s'est muée en un redoutable acteur des grands fonds marins – Gresea. Gresea. <https://gresea.be/La-Belgique-en-eaux-profondes-Comment-la-Belgique-s-est-muee-en-un-redoutable>.

Bopp, 2025, Le puits de carbone et l'acidification de l'océan.

Philippe BOLO, Angèle PRÉVILLE (2020). Pollution plastique : une bombe à retardement ? Rapport parlementaire de l'OPECST, 326p. Version courte « L'essentiel » pp. 11-26 (15p.), version détaillée pp. 29-326 (297p.).

L. Basilico, P.-F. Staub, R. Dris (2020). La pollution plastique - De nouvelles connaissances et des pistes pour l'action publique. OFB, synthèse des rencontres annuelles 2019 du réseau GDR Polymères & Océan, 112p.

Galgani et al. (2020). Pollution des océans par les plastiques et les microplastiques. Techniques de l'Ingénieur, Université de Bretagne Sud, 19p.

Plastics Europe AISBL, 2024 - Conversio Market & Strategy GmbH and nova-Institute. Structural data of the European plastics industry are 2023 Plastics Europe estimations based on 2020 Eurostat official data. Plastics - the fast Facts data are rounded preliminary estimations.

Terhaar, J. et al., 2020. Un risque accru pour les écosystèmes de l'océan Arctique en raison d'une acidification plus sévère que prévue. Présentation de l'article publié dans Nature (2020).

Day et al., « Guidelines for applying the IUCN protected area management categories to marine protected areas ». 2019. Consulté le: 13 mai 2022. [En ligne]. Disponible sur : <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/PAG-019-2nd%20ed.-En.pdf>.

Borrini-Feyerabend, G., N. Dudley, T. Jaeger, B. Lassen, N. Pathak Broome, A. Phillips et T. Sandwith (2014). Gouvernance des aires protégées : de la compréhension à l'action. Collection des lignes directrices sur les meilleures pratiques pour les aires protégées N°20, Gland, Suisse: IUCN. xvi + 124pp. ISBN: 978-2-8317-1653-4.

Bloom association. 2025. « Obtenir des aires marines réellement protégées (AMP) ». BLOOM Association (blog). 2025. <https://bloomassociation.org/aires-marines-protgees/>.

SPF Santé publique. 2016. « Aménagement des espaces marins ». SPF Santé publique. 12 janvier 2016. https://www.health.belgium.be/fr/amenagement-des-espaces-marins.https://www.health.belgium.be/sites/default/files/uploads/fields/fpshealth_theme_file/2021-projet_plans_de_gestion_natura2000.pdf.

Croughs, Thibaut. 2024. « Efficacité des aires marines protégées de la partie Sud de la mer du Nord : création d'un guide d'évaluation des plans de gestion. Etude de trois Zones Spéciales de Conservation : Vlaamse Banken (Belgique), Flamborough Head (Royaume-Uni), Vlakte van de Raan (Pays-Bas) », janvier. <https://matheo.uliege.be/handle/2268.2/19396>.

Parlement Européen. 2021. « Comment préserver la biodiversité: la politique de l'UE ». Thèmes | Parlement européen. 5 février 2021. <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20200519STO79422/comment-preserver-la-biodiversite-la-politique-de-l-ue>.

BBNJ Agreement | Agreement on Marine Biological Diversity of Areas beyond National Jurisdiction. (s. d.). <https://www.un.org/bbnjagreement/en>.

L'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, p. 131-197, https://treaties.un.org/doc/Treaties/2023/06/20230620%2004-28%20PM/Ch_XXI_10.pdf.

Océan : un traité historique pour protéger la haute mer. (2023, 6 mars). WWF. <https://wwf.be/fr/actualites/ocean-un-traite-historique-pour-protger-la-haute-mer>.

Actu-environnement. (2023, 3 juillet). [ETUDE] Le nouveau traité «BBNJ» : quelles implications pour la France et l'Union européenne ? Actu-Environnement. <https://www.actu-environnement.com/ae/news/traite-haute-mer-bbnj-implications-france-union-europeenne-42070.php4>.

Première étape cruciale pour le traité des Nations Unies visant à protéger la biodiversité en haute mer. (s. d.). SPF Affaires Étrangères - Commerce Extérieur et Coopération Au Développement. <https://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes-politiques/sous-la-loupe/premiere-etape-cruciale-pour-le-traite-des-nations-unies-visant-protger-la-biodiversite-en-haute-mer>.

Un accord juridiquement contraignant, et après ? (s. d.). IUCN. <https://iucn.org/fr/un-accord-juridiquement-contraignant-et-apres>.

Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine (BBNJ). (s. d.). Ministère de la Transition Écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche. <https://www.mer.gouv.fr/traite-international-pour-la-protection-de-la-haute-mer-et-de-la-biodiversite-marine-bbnj>.